



# Lettre du SNUipp Isère

## Vendredi 26 mars 2010

Merci de communiquer cette information à l'ensemble des collègues de l'école

### • Nouveau recrutement des PE : Motion unitaire des Conseils des maîtres

Nous vous invitons à vous référer aux lettres électroniques des 19 et 26 mars.

<http://38.snuipp.fr/spip.php?rubrique262>

L'IA a publié hier la liste des postes « réservés » pour les PE stagiaires à la rentrée prochaine. Comme nous vous en informions dans notre précédente lettre, nous vous proposons, de manière unitaire, une motion à adopter en Conseil des maîtres et à renvoyer très rapidement à l'IA.

**SNUipp-FSU    SGEN-CFDT    SE-UNSA    SNUDI-FO    PAS-38    SUD-Education**  
**Motion du Conseil des maîtres**

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Le conseil des maîtres de l'École..... se refuse à accompagner les mesures régressives de la « réforme » dite de « masterisation ».

#### **Enseigner est un métier qui s'apprend !**

L'équipe enseignante est opposée à la mise en place du dispositif académique et à sa déclinaison départementale, concernant les lauréats au concours 2010 dans les écoles.

La formation professionnelle des enseignants ne peut se réduire à une immersion sur un poste à l'année en responsabilité et sans préparation.

L'équipe enseignante ne s'estime pas compétente pour assumer ce transfert de la formation initiale.

De plus, elle ne peut accepter la charge de travail supplémentaire nécessairement induite par ce nouveau dispositif.

Elle vous demande, par ailleurs, de renoncer au « blocage » de postes vacants afin qu'ils continuent à être portés au mouvement et pourvus par des enseignants titulaires lors des opérations de mutation.

L'équipe enseignante

N'oubliez pas d'en envoyer un double à : SNUipp Isère, 32 avenue de l'Europe, 38030 Grenoble cedex 2 ou par mail à [snu38@snuipp.fr](mailto:snu38@snuipp.fr)

### • Retrait d'emploi de directeurs : les délégués du personnel refusent de siéger à la CAPD

Voici la déclaration que nous avons lue ce jour.

Les délégués du personnel SNUipp-FSU, PAS-UDAS 38, SE-UNSA, SGEN CFDT, SNUDI FO ne siégeront pas à cette CAPD.

Par ce refus, nous protestons vigoureusement contre la méthode employée. En effet, vous avez inscrit, contrairement à votre habitude, des questions diverses à l'ordre du jour de cette CAPD. Quatre jours avant la CAPD, vous précisez le contenu de ces questions : rien de moins que le retrait d'emploi de deux directeurs refusant d'entrer dans Base élèves! Jusqu'à présent, vous considérez ce sujet avec tout le sérieux et l'importance qui se doit : pour le retrait d'emploi de Jean-Yves Legal, vous l'aviez bien fait figurer dans l'ordre du jour en tant que tel.

Nous, délégués du personnel, avons le sentiment d'être instrumentalisés ; ce que nous ne pouvons accepter. Concernant l'importance de ce dossier, nous sommes confortés par le rapport d'activités de l'année 2009 du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, rendu public ce mois-ci. Vous savez en effet que l'ONU est intervenue auprès du gouvernement français pour défendre nos 5 collègues refusant d'entrer dans BE.

Par votre attitude, non seulement vous refusez de prendre en compte cette intervention, mais en plus, par son classement en « questions diverses » vous teintez de mépris le traitement de ce dossier.

Nous nous refusons de traiter des sujets d'une telle gravité dans ce cadre là. Nous ne participerons donc pas à la CAPD convoquée ce jour.

La CAPD est reportée au mardi 30 mars, avec cette fois-ci, à l'ordre du jour, le retrait d'emploi de direction de nos deux collègues.

Nous demandons à l'Inspectrice d'académie de se conformer aux demandes du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et de revenir sur sa décision de sanctionner nos collègues. <http://38.snuipp.fr/spip.php?article757>

Les autres questions à l'ordre du jour : postes à profils et postes adaptés seront traitées mardi 30 mars.